



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile-de-France

64-68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38  
sudceidf@orange.fr  
www.sudbpce.com



Union  
syndicale  
**Solidaires**

## INFOS CE DU 27 AVRIL 2017

- **Restitution des résultats de l'enquête «Diapason»**
- **Prime vacances enfant**
- **Fusion des DSC de Saint-Denis et Aubervilliers**
- **Accord sur les dons de jours de congés et RTT**

### 1. Enquête DIAPASON : des résultats surprenants

C'est un rituel qu'accomplissent - avec plus ou moins de bonheur - les entreprises du Groupe en évaluant, tous les 2 ans, leur climat social. En 2014, l'étrange M. Dusart n'avait pas jugé utile de rendre publics les résultats obtenus par la CEIDF, sans doute échaudé par ceux-ci. Il se contentait d'une restitution aussi confidentielle que sommaire dans Planet Managers.

Pour le cru 2016, M. de Laportalière souhaitant sans doute se démarquer des pratiques de son prédécesseur affecte la transparence tout en se bornant à ne donner que des résultats très partiels. A chacun sa méthode.

Dans le contexte actuel de notre entreprise, les élus Sud ont été surpris du résultat globalement positif de l'enquête. Résultat à tempérer cependant car nombre de participants, pensant que leurs réponses pourraient être transmises à l'employeur, n'ont pas voulu lui déplaire.

#### Morceaux choisis :

Sur la situation générale, si la moitié des répondants se disent optimistes quant à l'avenir de la CEIDF, ils ne sont plus que 4 sur 10 à être optimistes pour leur propre avenir.

**Implication** : une majorité de répondants se dit globalement satisfaite de son travail qui lui procure un sentiment d'accomplissement personnel et une motivation.

**Bien-être au travail** : une nette majorité a un travail intéressant, et la plus part sont satisfaits de l'équilibre vie pro/perso. Là où ça pêche, c'est sur la charge de travail,

avec seulement 4 salariés sur 10 qui se disent satisfaits. Concernant le **management direct**, la majorité estime qu'il accorde un droit à l'erreur, est à l'écoute de leurs idées et suggestions.

Quant aux **managers** eux-mêmes, la majorité dispose des bons indicateurs pour piloter la performance de leur équipe. Dans ce cadre, on ne peut que s'interroger sur la multiplicité des tableaux de suivis quotidiens. Par ailleurs, la moitié d'entre eux dit avoir été associée à la définition des objectifs de leur unité...

A une majorité écrasante, les répondants comprennent la nécessité du changement à la CEIDF et un sur deux estime que les changements intervenus au cours des deux dernières années ont eu un impact positif.

On serait tenté de croire qu'Ipsos en charge de l'enquête s'est trompé d'entreprise tant ces résultats paraissent éloignés de la réalité. En tout cas, très éloignés de ce qu'entendent et vivent chaque jours les militants Sud sur le terrain.

Notre organisation a, de son côté, réalisé sa propre enquête de climat social. Nous en ferons prochainement une restitution complète. D'ores et déjà nous précisons que les résultats diffèrent quelque peu de l'enquête Ipsos. Mais cela n'étonnera personne.

### 2. Prime vacances enfant

La direction a à la demande de **Sud** mis fin à l'iniquité concernant le versement de la prime de vacances enfant. Ainsi, pour que tout un chacun bénéficie potentiellement de 24 primes, en 2017 les parents des enfants nés entre le 1er mai et le 31 décembre 1991 comme les

.../...

parents des enfants nés entre le 1er janvier et le 30 avril 2017 ont perçu une prime de vacances enfants.

Il conviendrait également que la direction régularise sur les 3 dernières années (prescription triennale) les parents qui s'étaient vus refuser le versement de la prime au motif que leur enfant avait 25 ans après le versement de la prime.

Malheureusement, sur ce point la réponse est définitivement négative. Quelle logique y-a-t-il à reconnaître qu'avant 2017 la situation n'était pas équitable et à ne pas aller jusqu'au bout du chemin en régularisant les situations antérieures ? En dehors de l'économie, on ne voit pas.

### 3. Fusion des DSC de Saint-Denis et Aubervilliers

Au 1<sup>er</sup> mai, les DSC de Saint Denis et Aubervilliers ne feront qu'une. Pour quels motifs à peine 30 mois après la réorganisation de la BDD ? Cela augure-t-il d'éventuelles fusions à venir ?

La fusion des 2 DSC serait motivée par des mobilités de DSC avec le départ non remplacé de l'un d'entre eux. Le DSC de Montreuil a pris en charge les 2 secteurs commerciaux qui resteraient distincts. Quant aux DAAP de Saint-Denis et Aubervilliers, ils restent en poste.

**Sud** émet des réserves sur le moment choisi pour réaliser cette fusion. Il s'agit en effet de secteurs à fort taux d'incivilités.

Le fait de ne gérer que 4 agences permettait aux DSC d'être au plus près des équipes pour leur apporter leur soutien.

### 4. Dernière minute : Sud signe l'accord relatif aux dons de jours de congés

Bien au fait des difficultés rencontrées par les salariés ayant un conjoint, un parent ou un enfant malade, Sud demandait à la CEIDF de prendre des mesures plus favorables que le Code du Travail. Ce dernier permet de renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants.

**Sud** a estimé que l'accord obtenu après négociations étend la possibilité de dons de jours de congés aux enfants de plus de 20 ans et au conjoint. Par conséquent **Sud** a signé l'accord qui permet au salarié de recevoir 60 jours ouvrés tout en étant rémunéré, contrairement aux autres dispositifs légaux existants.

Une déception cependant, l'entreprise aurait pu et aurait dû, à notre sens, mettre au pot en abondant les jours donnés par les collègues ne serait-ce qu'avec les 300 jours perdus en 2016 (suite à l'alignement des jours de congés sur l'année N). Le DRHS s'y refuse et obtient un accord «qualité de vie au travail» à bons comptes pour l'entreprise.

N°13/2017

Paris, le 3 mai 2017/ Les élus CE Sud-Solidaires

*François Baron, Pierre Bouvier, Christine Deldicque, Martine Desaulles, Jean-Philippe De Sousa, Michèle Di Cicco, Catherine Jousset, Bettina Larry, Manuelle Marchand, Françoise Quelen, Frédéric Roy*

# J'ADHÈRE

AU SYNDICAT NATIONAL SUD-SOLIDAIRES BPCE

à retourner à la permanence SUD par courrier interne, 64-68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
DATE DE NAISSANCE : ...../...../..... ADRESSE PERSONNELLE : .....  
..... CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....  
PORTABLE PERSONNEL : 0.../...../...../..... EMAIL PERSONNEL : .....  
AFFECTATION : .....  
FONCTION : ..... CLASSIFICATION : .....  
SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) : ..... €

La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40% du salaire net.  
Elle peut donner droit à un crédit d'impôt de 66 % des cotisations annuelles versées ; les dispositions évoluer.

«Je m'engage à payer ma cotisation»

LE ...../...../..... A ..... SIGNATURE :

